Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212203145-20251210-2025_59-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE LOUDEAC

COMMUNE DE
SAINT-MAUDAN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25/11/2025

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09

L' an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Madame Maryline JAOUEN, LE MAIRE.

Étaient présents : Mme Maryline JAOUEN, MAIRE - M. Edmond LE BIHAN - M. Patrick ALLARD - Mme Delphine BELLEC – ADJOINTS – Mme Isabelle KERGROHENN – M. Daniel ANGER – M. Didier BOURGEOIS – M. Patrick GUILLORY - Mme Évelyne ALLANIC.

Absents :

Secrétaire de séance : M. Patrick GUILLORY

Délibération N° 2025*59

COLIS DE NOËL 2025 AUX AINÉS

Le Conseil Municipal se félicite de la bonne organisation et de la convivialité du repas annuel offert aux anciens, cette journée s'étant déroulée le 11 novembre dernier suite aux cérémonies commémoratives de l'armistice organisées le même jour.

Il précise que 63 convives ont assisté au repas et comme à l'accoutumée, il convient d'offrir un panier garni à ceux qui n'ont pas pu, pour des raisons de santé y participer.

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Donne** pouvoir au Maire pour procéder à l'acquisition de 8 paniers.

Exécutoire compte tenu de sa publication et de son envoi en Préfecture le 10 DEC. 2025

Secrétaire de Séance
Patrick GUILLORY

Le Maire
Maryline JAOUEN

MAIRIE DE St-MAUDAN
Côtes d'Armor

Pour copie certifiée conforme.